



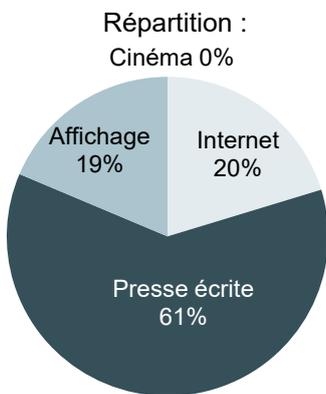
Fiche d'information

Recettes publicitaires liées aux produits du tabac dans les médias en 2022

Les recettes publicitaires liées aux produits du tabac dans les médias suisses sont estimées en 2022 à 14,5 millions de francs, soit 40 % de plus qu'en 2021. La presse écrite est le média qui bénéficie le plus de ces montants (61%) ; les produits du tabac à chauffer sont les principaux produits concernés (2/3 des montants totaux). Pour les médias, les recettes publicitaires liées aux produits du tabac sont marginales (0,6% au maximum). Ces données ont été relevées par Media Focus et analysées par l'OFSP.

CHIFFRES CLÉS

En 2022, les recettes publicitaires liées aux produits du tabac représentent **0,3 %** de toute la publicité dans les médias en Suisse, soit **14,5 millions de francs**.



La publicité pour le tabac représente au **maximum 0,6%** des recettes publicitaires d'une branche média.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

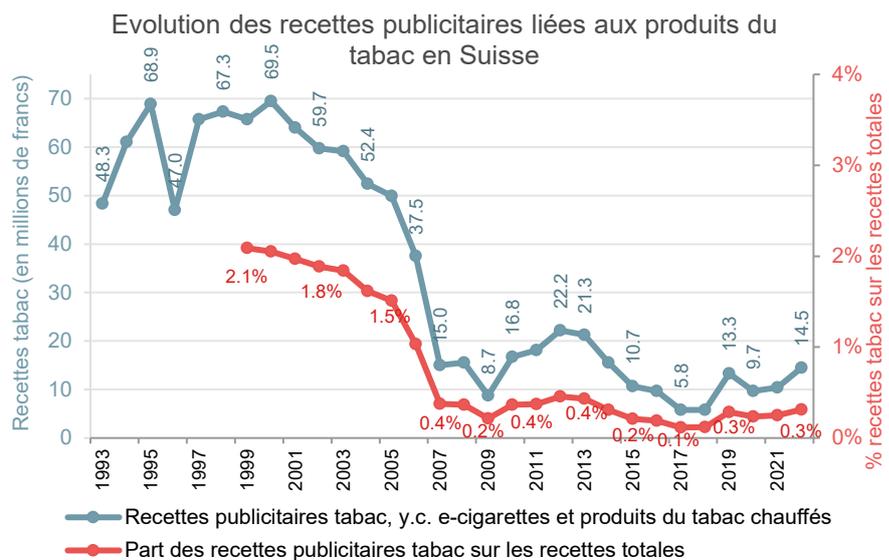
Recettes publicitaires liées aux produits du tabac en Suisse

Les médias analysés sont l'affichage, la presse, le cinéma, la télévision, la radio et les bannières publicitaires sur certains sites internet suisses. La publicité pour les produits du tabac prend également d'autres formes (sponsoring, médias sociaux, lieux de vente, etc.) qui ne sont pas prises en compte ici.

En 2000 ont été enregistrés les plus hauts montants consacrés à la publicité pour les produits du tabac (69,5 millions de francs). En 2022, ils se montent à 14,5 millions de francs, soit beaucoup moins, mais en hausse depuis 2017. Entre 2021 et 2022 les montants ont même augmenté de 40%.

La baisse initiale s'explique par l'introduction progressive d'interdictions de publicité pour le tabac dans de nombreux cantons. La hausse depuis 2017 s'explique par la publicité en lien avec la mise sur le marché de produits alternatifs au tabac classique.

La part que représentent ces montants sur la totalité des recettes publicitaires en Suisse est passée de 2,1% en 2000 à 0,3% en 2022.



Source: Données Media Focus – Synthèse OFSP

Publicité selon le type de média

En 2022, la presse écrite regroupe 61% des montants de publicité (8,8 millions de francs) répartis entre médias payants et gratuits, à hauteur respectivement

Dans la presse écrite,
les médias payants

regroupent
91%

des montants concernant la publicité pour le tabac (en hausse), contre 9% pour les médias gratuits.

+ 50%

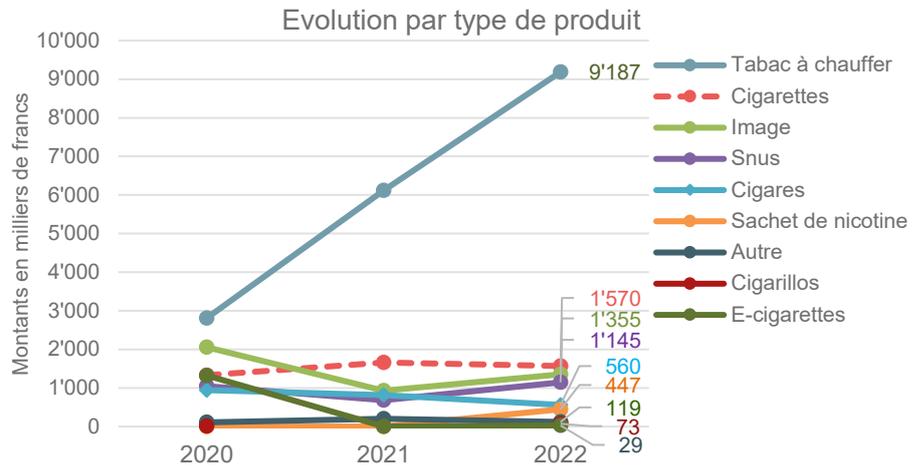
des montants pour les produits du tabac à chauffer et le snus en 2022 par rapport à 2021 (resp. 9 millions et 1,1 million de francs)

de 8,0 millions et 0,8 million de francs. La presse quotidienne, régionale et dominicale est concernée à hauteur de 8 millions de francs (en augmentation). Les deux autres médias concernés sont l'internet (2,9 millions) et l'affichage (2,7 millions). Les données Internet correspondent aux bannières publicitaires de grands sites Internet suisses. Ces données n'intègrent pas les réseaux sociaux. Pour le cinéma, les dépenses de publicité sont passées de 10 millions de francs en 2000 à zéro depuis 2015. A noter que la LPTab 2021 (Loi sur les produits du tabac) interdira la publicité par affichage mi-2024.

En 2022, pour chaque groupe média, les recettes publicitaires associées aux produits du tabac ne représentent qu'une part marginale des revenus : seulement 0,6% des recettes publicitaires totales de la presse écrite, et 0,3% pour l'affichage.

Publicité selon le type de produit

Concernant la répartition des montants, 63% concernent des produits du tabac à chauffer (en forte augmentation), 11%, les cigarettes, 9%, l'image générale de marques, 4%, les cigares et 8%, le Snus (en forte augmentation), 3% les sachets de nicotine (nouveau, aucune publicité avant).



Source: Données Media Focus – Synthèse OFSP

Media Focus évalue les diffusions publicitaires recensées dans tous les groupes de médias conformément aux tarifs médias bruts publiés. Ne sont comptabilisés que les médias faisant l'objet d'une diffusion à partir de la Suisse.

Un certain nombre de cantons ont une législation plus restrictive qu'au niveau fédéral. Le détail peut être trouvé ici : www.bag.admin.ch → Stratégie & politique → Prévention du tabagisme : mandats politiques → Politiques cantonales → Restriction de publicité pour le tabac [LINK]

SOURCE

Media Focus – Synthèse OFSP, 2023

CONTACT

Office fédéral de la santé publique OFSP
Division Prévention des maladies non transmissibles
Section Bases scientifiques
BAGgrundlagen@bag.admin.ch

DATE

Juin 2023